

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO  
Commission Paritaire 63570

N° 747 – 29 Mars 2003

Hebdomadaire 1 €

## EDITORIAL

### **QU'ALLIONS NOUS FAIRE DANS CETTE GALERE ?**

*Il ne s'agit pas de la galère de l'Irak : notre gouvernement n'y est pas allé, il se réjouira en cas d'échec des Américains, mais il se réjouira aussi en cas de succès pour pouvoir s'imposer dans la gestion de l'après-Saddam.*

*Je voulais faire allusion à l'incursion que les libéraux ont faite l'an dernier dans les élections présidentielles, et sur laquelle l'assemblée de l'ALEPS réunie Mardi dernier a réfléchi et débattu à l'occasion du rapport moral que j'ai présenté.*

*Oui, pourquoi notre engagement politique nous a-t-il conduits dans une impasse ? Quelles leçons tirer de cette déconfiture ?*

*Je rappelle que l'ALEPS avait fait le choix de soutenir au premier tour Alain MADELIN dans le but très concret de compter les voix susceptibles de se porter sur un candidat libéral. Dans le passé un tel test n'avait jamais été fait. La qualité du candidat nous paraissait acquise, Alain MADELIN est un homme de réflexion, un homme de courage (on le voit dans ses positions actuelles) et un homme de talent. Que sa campagne n'ait pas été à l'abri de certaines critiques n'était pas le problème, et j'ai essayé Mardi d'analyser ce qui s'est passé.*

*Ce qui s'est passé c'est que les électeurs n'ont pas voté avec tout le soin voulu, et ont cédé à la peur. La peur de la gauche extrême les a poussés à soutenir la gauche rampante. Celle qui s'insinue dans le tissu social, pour le décomposer inexorablement. La peur de la droite extrême les a poussés à accepter la droite réactionnaire, celle qui refuse le progrès, l'ouverture, la concurrence, la mondialisation. Celle qui rêve d'entraîner dans son sillage tous les marginaux de la planète pour prouver la grandeur de la nation.*

*Il est vrai que les électeurs ont été en large partie victimes de la dictature des médias et de la dictature des partis. Les médias non seulement se livrent à une désinformation systématique, due à l'idéologie dominante ou à l'ignorance congénitale (ou les deux), mais ils finissent par imposer leur loi à ceux qui veulent s'en servir. Pour paraître, il faut leur plaire, et pour leur plaire il faut cesser d'être. Quant aux partis, ils ont faussé le jeu électoral dès le début. Le lâchage des cadres de DL menacés par Alain JUPPE de rétorsion aux législatives a laissé Alain MADELIN sans relais sur le terrain. Aujourd'hui les mêmes veulent imposer un bipartisme qui n'a d'autre sens que d'asseoir le pouvoir sans partage du Président de la République et des dirigeants de l'UMP qu'il voudra bien désigner. Ce bipartisme a pour seul contenu l'exigence d'une discipline de vote. Surtout pas de doctrine, surtout pas d'idées. L'essentiel est de "gagner la prochaine fois". Alors on est Vert avec les Verts, Roses avec les Roses, Rouges avec les Rouges et s'il le faut Bruns avec les Bruns. Dans ces conditions, comment faire naître un courant politique nouveau ? Le système est parfaitement verrouillé, et la loi de financement des partis et des campagnes assure la sécurité du verrouillage.*

*Toutefois, on ne peut cacher que l'échec politique du libéralisme tient encore et surtout à certains traits structurels de notre pays : un pays où l'Etat, le secteur public et les administrations sont hypertrophiés, assurant les dirigistes de droite comme de gauche d'une clientèle captive. Un pays où les privilèges et les protectionnistes ont une tradition séculaire, où les syndicats et les corporations imposent leur immobilisme. Un pays enfin où le sens de la liberté, de la responsabilité, de la dignité, a disparu sous le double effet d'une Education Nationale grégariante, démotivante, et d'une Sécurité Sociale primant l'insouciance et la tricherie, et réduisant la masse à l'assistanat.*

*Il ne faut pas rester sur ce constat négatif, notre défaite appelle des réactions positives. La première consiste à prendre nos distances par rapport à la classe politique. Nous ne saurions nous transformer en godillots, et nous ne sommes nullement candidats. Que les hommes politiques règlent entre eux leurs problèmes : ils ont à faire. Si certains veulent tirer l'UMP dans la direction libérale, c'est méritoire, c'est un des travaux qu'Hercule aurait refusé, ce n'est pas notre objectif. Certes nous pouvons aider à l'information et à la réflexion de ceux qui mènent un tel combat, certes nous pouvons attirer leur attention sur les risques électoraux qu'ils courent en laissant bloquer les réformes, ruiner l'économie et pourrir la situation. J'ai proposé que le 6 Mai prochain nous puissions les convier à un débat en commun à l'occasion du premier anniversaire de la triomphale élection. Mais nous n'irons pas plus loin.*

*En revanche, tout notre soin sera apporté à la société civile. Nous n'avons pas les moyens de parler en public à nos concitoyens, mais nous pouvons multiplier les réseaux d'influence, à l'instar des Cercles Génération libérale qui se créent un peu partout en se réclamant de l'ALEPS, dont ils attendent analyses, argumentaires, conférenciers.*

*Dans l'immédiat nous voyons la pensée libérale en piteux état dans notre pays. Mais nous ne doutons pas que, tôt ou tard, la longue parenthèse étatiste, corporatiste et nationaliste se fermera, et que la France retrouvera son rang dans les nations libres et civilisées.*

Jacques Garello

## Conjoncture

### LA BATAILLE DES WAGONS

Grève des cheminots le 13 mars, sans doute rééditée le 4 avril : la bataille du rail (mieux : la bataille des wagons) est lancée, les syndicats ne sont pas prêts à se laisser faire. Pour eux, l'Europe de la concurrence ne passera pas, la défense du service public à la française au nom des intérêts des usagers restera la doctrine de toute la classe syndicale.

#### Les wagons et les rails

De quoi s'agit-il au juste ? De l'application d'une nouvelle directive européenne parue en 2001 et portant sur la disparition des frontières européennes du fret. Désormais, depuis la mi-mars, la SNCF a perdu son monopole national dans le trafic transeuropéen de marchandises. Cela signifie qu'une entreprise étrangère pourra proposer de convoier des marchandises d'Allemagne vers l'Espagne à travers la France, ou encore charger au départ de la France des marchandises pour un autre pays. Ce sont environ 50 000 km de voies qui sont ainsi libéralisées en Europe.

Mais cela ne constitue qu'une première étape. Une nouvelle directive européenne prévoit l'ouverture totale du fret (150 000 kilomètres) à la concurrence, en particulier pour les transports de marchandises à l'intérieur même du pays et non d'un pays à l'autre. Enfin l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs est envisagée pour 2008. On se souvient à ce propos, comme nous l'avions rapporté ici même, qu'un vote très largement majoritaire avait eu lieu en ce sens au Parlement européen et que les députés français de la majorité, suivant les consignes du groupe PPE, avaient voté pour cette ouverture à la concurrence, avant d'être rappelés à l'ordre par la CGT... et par le gouvernement français.

Les usagers ont du mal à comprendre comment la concurrence peut jouer dans le domaine des chemins de fer. En réalité, il faut bien distinguer les rails du moyen de transport lui-même. Les rails appartiennent désormais à Réseau Ferré de France (RFF) qui est chargé de la gestion des infrastructures ferroviaires. Cela équivaut aux routes ou aux autoroutes pour le transport terrestre. Pour l'instant cette entreprise est publique, mais on pourrait imaginer une privatisation, comme pour les autoroutes, Réseau Ferré de France louant des droits de passage, un peu comparables à des

péages d'autoroutes, à des entreprises de transports ferroviaires en concurrence. L'existence d'un rail « unique » -comme une autoroute unique à un endroit donné- n'empêche en rien la concurrence de jouer entre les transporteurs. Ceux-ci seront, outre la SNCF, des transporteurs étrangers, mais aussi, comme on peut l'imaginer, des transporteurs privés français s'installant sur ce marché.

### **Les effets bénéfiques de la concurrence**

Il y a beaucoup à attendre de cette ouverture à la concurrence, qui produira les mêmes effets que partout. Pour l'instant, le monopole public est en déficit et les pertes du fret de la SNCF étaient prévues à 405 millions d'euros, puis à 380 millions pour 2002. C'est dire s'il y a des gains de productivité à faire. La concurrence va obliger la SNCF à s'adapter -si elle ne veut pas être balayée- et on assistera nécessairement à une amélioration du service et à une baisse des tarifs. Sait-on par exemple qu'à l'heure actuelle 40% des acheminements ferroviaires arrivent avec plus d'une journée de retard, alors que la route respecte dans 98% des cas les délais de livraison ?

C'est cette adaptation nécessaire à la concurrence qui tétanise les syndicats de la SNCF et provoque leur colère. Pourtant, il n'y a guère de quoi s'affoler, quand on sait avec quel zèle la SNCF applique la directive européenne. Car il faut rappeler que la délivrance des « sillons » c'est à dire des droits de circulation aux opérateurs étrangers sera accordée par Réseau Ferré de France. Il faudra donc attendre probablement 2004 pour voir se manifester les premiers effets de la concurrence, bien que déjà cinq candidats se soient manifestés auprès de RFF.

Les syndicats français feraient bien de s'inspirer de l'exemple de leurs homologues étrangers. L'exemple de la Suède est très parlant. Si l'infrastructure du rail reste dans le domaine public, le transport des voyageurs et des marchandises devient une activité commerciale comme une autre, qui se doit d'être rentable. Or les responsables de la SNCF suédoise indiquent que l'évolution s'est faite en douceur grâce « à la bonne coopération avec les syndicats, qui a permis de changer radicalement les règles du jeu sans conflit majeur ». Résultat : le fret suédois, libéré dès 1995, représente 24% du transport dans ce pays, contre 7% en moyenne en Europe : la concurrence y est pour beaucoup et le fret est devenu rentable et compétitif.

### **Pour les syndicats, concurrence et sécurité sont incompatibles**

Le plus extraordinaire dans cette attitude, c'est que la défense des usagers contre les méchants et incapables concurrents étrangers passe par le monopole. C'est la SNCF et ce sont ses cheminots qui délivrent les labels de bonne conduite et jugent si la concurrence est acceptable. Ce système pourrait d'ailleurs être élargi : les cégétistes de Renault devraient labelliser les Mercedes, Toyota et autres Peugeot. Gageons que nos partenaires européens ne goûteront guère longtemps ce genre de fantaisie.

La grève de la semaine dernière n'est qu'un avant goût de ce qui nous attend dans ce domaine. Mais surtout de nombreuses actions ont été menées aux frontières pour protester contre cette ouverture et cela pour toutes sortes de raisons, à commencer par la sécurité des marchandises et des passagers. Car chacun sait -en tous cas nos syndicats savent- que seuls les trains privés déraillent. Il n'y a jamais d'accident dans le service public et c'est la privatisation qui a provoqué les drames que l'on sait en Angleterre : il ne viendrait pas à l'idée des syndicats de mettre en cause la gestion antérieure lamentable du réseau ferré britannique par l'ancien service public.

Les dirigeants syndicaux ne manquent pas d'arguments : comme ils le disent, « le maintien d'un haut niveau de sécurité est incompatible avec les exigences du marché ». Chacun sait par exemple que seules les compagnies aériennes privées assoiffées de profit ne font rien pour veiller à la sécurité des passagers, probablement dans le but de décourager le client... Et les syndicats de se préoccuper de garantir la formation et les compétences des cheminots étrangers, qui, comme chacun le sait, sont des incapables. Incapables techniquement, car ils n'ont pas la qualification des Français : dans certains pays, les trains ne roulent-ils pas à droite ? Le fait de faire circuler sur nos beaux rails de vilains wagons étrangers est une régression. Incapables socialement, puisqu'ils n'ont pas su protéger leur monopole, leurs privilèges et leurs retraites contre l'impérialisme bruxellois et la loi du profit. Les cheminots français, eux, savent.

*l'actualité qui nous fait réfléchir*



## NOUVELLE RECUCADE SUR LA LOI GAYSSOT

La semaine dernière c'était sur l'aide médicale gratuite. Cette fois-ci, c'est sur la loi GAYSSOT : le gouvernement recule et renonce peu à peu à remettre en cause toutes les initiatives du gouvernement précédent.

C'est Jacques CHIRAC lui-même qui a tranché : les communes de plus de 3 500 habitants (et de plus de 1 500 en région parisienne) devront compter au moins 20% de logements sociaux d'ici 20 ans. C'était la disposition centrale de la fameuse loi GAYSSOT, du nom du ministre communiste de l'époque. Pourtant, les députés de l'actuelle majorité voulaient que l'on revienne sur cette loi qui rogne les libertés communales et ne résout en rien le problème du logement des plus démunis.

Mais les pressions des lobbies étaient fortes de l'autre côté, en particulier celles de la fondation abbé Pierre et de Xavier EMMANUELLI, Président du Haut Comité au Logement. Celui-ci est formel : « Jacques CHIRAC a demandé à Jean-Pierre RAFFARIN qu'on ne revienne pas sur l'objectif inscrit dans l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Il a demandé au Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées la mission de donner son label à toute reformulation de l'article 55. Nous ne donnerons pas notre accord à une proposition qui serait en retrait par rapport aux obligations contenues dans la loi SRU ».

Cette mesure avait pourtant été attaquée depuis des mois et en particulier par le Sénat qui avait voté la suppression de ce mécanisme autoritaire au profit d'un engagement contractuel. Mais Gilles de ROBIEN était opposé à cet aménagement et voulait maintenir un objectif chiffré, ce qu'il a obtenu. C'est pour lui un principe essentiel de mixité sociale qui doit être défendu.

Même débat à l'Assemblée quelques semaines plus tard : la majorité UMP voulait au moins assouplir l'article 55 de la loi SRU. Le gouvernement a cherché à gagner du temps en proposant pour plus tard un dispositif plus efficace et moins suspicieux à l'égard des élus. Quelques semaines plus tard tout est oublié et la révision de l'article 55 n'est plus d'actualité.

Cette décision du Président de la République est d'abord un nouvel affront pour la majorité UMP. Sur tous les sujets, celle-ci émet des vœux, affirme qu'elle est prête à se battre pour défendre ses valeurs et finit par s'incliner devant la volonté gouvernementale ou présidentielle. Jamais on avait connu un tel Parlement godillot, qui s'incline à chaque fois devant l'exécutif. Pourtant certains députés font de la résistance. Dans le Figaro, Eric RAOULT propose au moins d'assouplir la loi. Et se plaint qu'il y ait « dans l'ombre des éminences roses qui ne veulent pas réformer ce qu'elles avaient inspiré il y a trois ans, du temps des socialistes ».

Mais le plus grave c'est que cette décision est aussi un drame pour les plus démunis. La loi GAYSSOT n'a pas empêché la multiplication des personnes mal logées et ce n'est pas la multiplication des logements publics qui réglera le problème. C'est au contraire par un recours accru au marché et par une libéralisation du secteur de la construction et du logement qu'on réglera cette question importante. Jamais un marché libre ne débouche sur une pénurie. En revanche, un système étatique débouche toujours sur le gaspillage et sur le rationnement. Le logement n'échappe pas à la règle. Et est-on vraiment satisfait des fameuses cités ghettos qui posent aujourd'hui tant de problèmes, en particulier de sécurité, au point de les multiplier ? Encourager l'accession à la propriété ne vaudrait-il pas mieux que d'implanter les HLM ? La loi GAYSSOT avait été adoptée par des idéologues qui refusent le libre marché et la liberté économique en général. On aurait pu attendre autre chose d'un gouvernement et d'une majorité qui ont été élus pour mener une autre politique. Du moins les électeurs l'avaient-ils cru.

## **HONORAIRES LIBRES : SANTE A DEUX VITESSES ?**

Rien ne va plus entre la CNAM et les syndicats de spécialistes. Les négociations viennent d'échouer et trois syndicats médicaux ont claqué la porte : la CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français), le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) et le syndicat Alliance.

La majorité des spécialistes ne se contentent plus d'un relèvement des tarifs, imposé ou (« concédé ») par la CNAM ou les pouvoirs publics. Ils veulent des honoraires libres.

La CNAM ne s'y trompe pas : « Sous couvert d'une redéfinition des exigences des patients susceptibles de justifier des dépassements exceptionnels de tarifs, les propositions des syndicats aboutiraient à rendre largement majoritaire dans le pays la pratique des tarifs libres ».

En particulier, pour Jean-Marie SPAETH, président de la CNAM, le texte des syndicats « reviendrait à faire passer la proportion de consultations spécialisées en tarif libre de 43% à au moins 60%, voire 90% pour certaines disciplines médicales ». Ce qui serait un « changement fondamental car le tarif sécu deviendrait l'exception, alors que les caisses sont dans la logique inverse ».

Mais les syndicats médicaux ne se laissent pas impressionner. Pour le docteur CABRERA, Président du SML, « nous voulons une réponse claire sur la possibilité des médecins d'exercer une part de leur activité en dehors des tarifs ».

Sur le terrain d'ailleurs, en toute illégalité par rapport à la convention, de plus en plus de spécialistes appliquent des tarifs supérieurs à ceux de la Sécu, les patients payant la différence. Mais il suffirait que la Sécu accepte d'ouvrir à nouveau le secteur 2 à honoraires libres à de nouveaux médecins pour régler cette difficulté. Ce n'est pas le point de vue des caisses, qui envisagent de poursuivre la « négociation » avec des syndicats très minoritaires.

Dans cette affaire, les spécialistes ont évidemment raison et rien ne justifie l'archaïque système des prix bloqués, qui a toujours été source de désajustements sur les marchés : de faux prix conduisent à de fausses solutions et à des déséquilibres.

Mais peut-être faudrait-il aller plus loin, pour que le malade n'ait pas seulement à payer le supplément de sa poche. Il faudrait surtout réformer la Sécurité Sociale pour rendre aux Français la liberté d'assurance. Ils trouveraient alors, grâce à la concurrence, les solutions les plus avantageuses pour s'assurer contre le risque santé. Quant aux malades désargentés, la solidarité nationale jouerait en leur faveur et on pourrait leur attribuer des chèques santé pour souscrire une assurance-maladie de leur choix.

Malheureusement, huit Français sur dix pensent que les dispositifs d'assurance-maladie (et d'ailleurs aussi de retraite) doivent rester publics. Et plus de la moitié des personnes interrogées pensent que l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées « serait plutôt une mauvaise chose car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses ». Comme nous l'avions vu la semaine dernière à propos de l'éducation, 50 ans d'Etat Providence ont hélas déformé les esprits. Les médecins auront-ils la pédagogie nécessaire pour expliquer à leur patients d'une part que la santé a un prix et qu'il faut le payer si on veut continuer à attirer vers les professions médicales des gens de qualité, d'autre part que ce prix sera d'autant plus juste qu'il y aura des assurances privées et concurrentes auxquelles tous les Français sans exception devraient avoir accès ? C'est le malade qu'il faut subventionner, pas l'acte médical, c'est la praticien qu'il faut honorer et pas la Sécu.

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ALEPS

Jacques Garelo y fait allusion dans son éditorial : Mardi dernier 25 mars se réunissait l'Assemblée Générale de l'ALEPS à Paris, dans l'amphithéâtre du GIM -c'est traditionnel.

Une centaine d'adhérents se sont ainsi retrouvés, et une cinquantaine avait tenu à dire leur regret de ne pouvoir être là, et leur soutien fidèle à l'action de l'ALEPS et de ses administrateurs. C'est un premier constat encourageant : en dépit du contexte international et national, les rangs de l'ALEPS ont été plutôt resserrés, et loin de perdre des effectifs, nous les avons augmenté cette année de 10 % : une performance que doivent nous envier bien des formations politiques ou associatives !

**Croissance des effectifs** égale croissance des cotisations : voilà de quoi réjouir un trésorier sans doute. Mais Georges LANE présentant les comptes de l'exercice a relevé que si les cotisations des particuliers ont augmenté, celles des entreprises et des institutions ont baissé. Perte de crédit ? Peur de l'engagement ? Ou difficultés conjoncturelles ? Celles-ci semblent avoir la responsabilité principale dans la stagnation des ressources de l'Association.

Après le rapport financier prend place traditionnellement le rapport moral. Présenté par Jacques Garelo, il a eu pour thème central **l'analyse de notre échec électoral de 2002**. L'éditorial donne l'essentiel de ce que Jacques Garelo a dit à ce sujet.

Mais le rapport moral se composait de deux autres éléments.

Le premier était le rappel des principales manifestations de l'ALEPS au cours de l'année écoulée. Aux activités traditionnelles que sont la publication des Bulletins "Liberté Economique et Progrès Social" et de la "Nouvelle Lettre" s'est ajoutée depuis la fin de la campagne électorale **la transformation du site [www.libres.org](http://www.libres.org)**. Ce site est maintenant conçu principalement comme une source de documentation sur la pensée libérale, en ce qu'elle éclaire les grands problèmes contemporains (rubrique Dossiers); en ce qu'elle fournit des idées pour le débat (rubrique Argumentaires); en ce qu'elle contribue à la recherche scientifique (Abécédaire, Articles). Mais pour autant l'actualité n'est pas négligée, et il y a deux fois par semaine une mise à jour constituée à la fois de la mise en ligne de la Nouvelle Lettre, de la parution d'analyses d'actualité qui n'ont pas trouvé leur place dans la Lettre, et du dessin de Sabine Nourrit. Enfin et non le moindre, le site accueille les informations concernant les Cercles Génération Libérale : ce qu'ils sont, ce qu'ils font. Il est prévu que la partie "Dossiers" et "Argumentaires" sera encore plus étoffée à l'avenir : nous en avons besoin dans cette période où les réformes gouvernementales se succèdent à une telle vitesse qu'on n'a plus guère le temps de la réflexion.

On ne saurait conclure sur les manifestations de l'année 2002 sans évoquer la plus brillante des **vingt cinq Universités d'Été** organisées à Aix en Provence, au tout début du mois de Septembre. Brillante par son affluence (420 participants), par son organisation (confiée pour la dernière année à Jacques Garelo), et par la qualité des communications. A titre d'exemple, la conférence d'ouverture du Dimanche soir 1<sup>er</sup> Septembre a été prononcée par Pascal SALIN et par Vaclav KLAUS : il devait devenir Président de la République Tchèque ce mois-ci. C'était le moment choisi pour annoncer **la XXVI<sup>e</sup> édition, du 31 Août 2003 au soir au 3 Septembre au soir sur le thème de la Concurrence**.

Le deuxième élément était le renouvellement du Conseil d'Administration. Si le Conseil a dû enregistrer la démission (regrettée) de Renaud Brocard, il s'est enrichi de la nomination de René Le Goff et de Patrick Simon. Toutes nos félicitations à ces deux personnalités, bien connues de l'ALEPS puisque René Le Goff est Vice-Président de Génération Libérale et Patrick Simon a été le lauréat du Livre Libéral 2000.

Après les rapports, un large débat était ouvert sur les perspectives politiques et intellectuelles du libéralisme français, il a montré une forte détermination à suivre les orientations suggérées par le Président (de l'ALEPS) et son Conseil.

## **PHILIPPE NEMO, LAUREAT DU PRIX DU LIVRE LIBERAL 2002**

Venait enfin le grand moment de l'Assemblée : l'attribution du Prix du Livre Libéral 2002.

Le Professeur Pascal Salin, membre du Collège Présidentiel, a dirigé les délibérations du Jury, dont la composition et les critères de sélection sont prévus par le règlement du Prix (d'un montant de 1.535 € soit 10.000 FF).

Plusieurs candidats nommés sont venus présenter leurs œuvres (et les ont dédiées). Ces présentations ont été d'un très haut niveau, et témoignent de ce que l'échec politique du libéralisme ne doit pas faire oublier son succès intellectuel. Après que Patrick Simon ait parlé en termes remarquables de l'ouvrage d'Harold Berman, traduit en français sous le titre "La Révolution du Droit" par notre administrateur et ami Raoul Audouin (mais une traduction ne peut recevoir un prix), Yann Duchesne présentait "France S.A." : si la France était une entreprise, elle devrait s'adapter au risque de disparaître. Alain Laurent nous invitait à une revue des troupes de "La philosophie libérale", en insistant sur le fait qu'il n'y a pas un libéralisme économique d'un côté et un politique de l'autre, et en se référant à quelques auteurs hétérodoxes mais libéraux, tel Proudhon dans ses dernières œuvres. Guy Millière, avec "Un goût de Cendres", dressait un tableau sombre, mais hélas réaliste, de la France... en fin de parcours. "Ce pays est anti-américain, touché de plein fouet par le complexe de Perrichon, un personnage de Labiche ridicule et veule qui en vient à détester celui qui a l'indélicatesse de lui sauver la vie". Philippe Simonnot ramenait "Vingt et un siècles d'économie" à la longue histoire de l'échange, présent dans les civilisations "primitives" autant que "modernistes", et dénonçait l'erreur qui consiste à croire que l'économie est l'apanage de l'ère capitaliste, alors qu'elle a toujours été au cœur de l'activité des hommes : la mondialisation remonte à vingt et un siècles. Enfin Bogdan Calinescu présentait la deuxième partie de l'ouvrage de Bernard Zimmern "Les fabricants de chômage" auquel il a contribué, en explorant toutes les administrations qui vivent du chômage, et qui ont intérêt à ce qu'il dure : une réussite complète !

Le jury a arrêté son choix sur le magistral ouvrage de Philippe Nemo. C'est le deuxième tome de son "Histoire des idées politiques". Le précédent nous promenait dans l'Antiquité et au Moyen Age, celui-ci se rapporte aux Temps modernes et contemporains. Un travail de dix ans, une réflexion profonde et brillante, et surtout un manuel qui pourrait changer la vision que les jeunes étudiants des universités et des grandes écoles (Nemo enseigne à l'ESCP) ont en général sur l'histoire de la liberté. Ramener les jeunes aux idées de la liberté ne peut se faire qu'au prix d'un investissement pédagogique important. Philippe Nemo fait œuvre grandiose et utile en proposant cette lecture de l'histoire à la jeunesse.

---

### **AU SOMMAIRE DU N° 747 :**

**EDITORIAL** : La juste guerre pp. 1-2

**CONJONCTURE** : La bataille des wagons pp. 2-3

**ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR** : Fonction publique : le Conseil d'Etat va plus loin p. 4 – Nouvelle reculade sur la loi Gayssot p. 5 – Honoraires libres : santé à deux vitesses ? p. 6 – Assemblée Générale de l'ALEPS p. 7 – Philippe NEMO, lauréat du Prix du Livre Libéral 2002 p. 8.

**ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.**

**ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.**

## **LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL**

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)